

Après cent vingt jours de lutte, les grévistes de Magog ont remporté pour les travailleurs du textile :



Vol. XXXVI — No 4

Ottawa, 19 février 1960

La victoire de la solidarité

Par leur action énergique et les sacrifices consentis, les tisserands marquent une avance très nette sur chacun des points en litige: hausses des salaires, meilleure clause d'ancienneté, droit à l'arbitrage sur tous les griefs en matière de tâches. Rétroactivité de \$275 dollars pour tout le monde, y compris les grévistes.

L'une des grèves les plus dures et les plus longues de ces dernières années s'est terminée au début de la semaine par un succès de taille. Les tisserands de Magog,

en grève depuis cent vingt jours, ont repris le travail en vertu d'une nouvelle convention qui marque des avantages notables, non seulement pour eux-mêmes mais pour tous les employés de la Dominion Textile.

On connaît déjà, par les journaux quotidiens, les termes du nouveau contrat. Contentons-nous de les résumer ici :

En matière de salaires, les tisserands touchent 8 cents de l'heure, rétroactivement à l'expiration de la dernière convention, 10 cents d'ici la fin de la première année du

contrat et 3 cents de plus pour 1961.

La clause d'ancienneté de la convention est grandement améliorée.

La clause de griefs sur les tâches stipule que le droit à l'arbitrage couvre tous les différends qui peuvent se présenter.

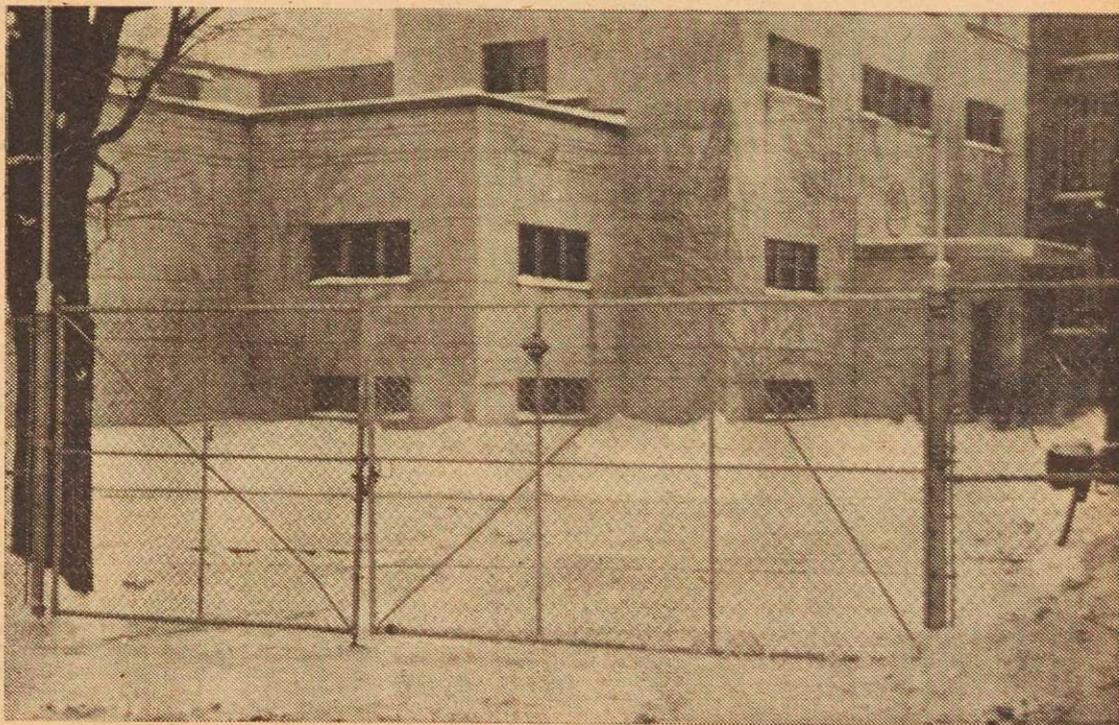
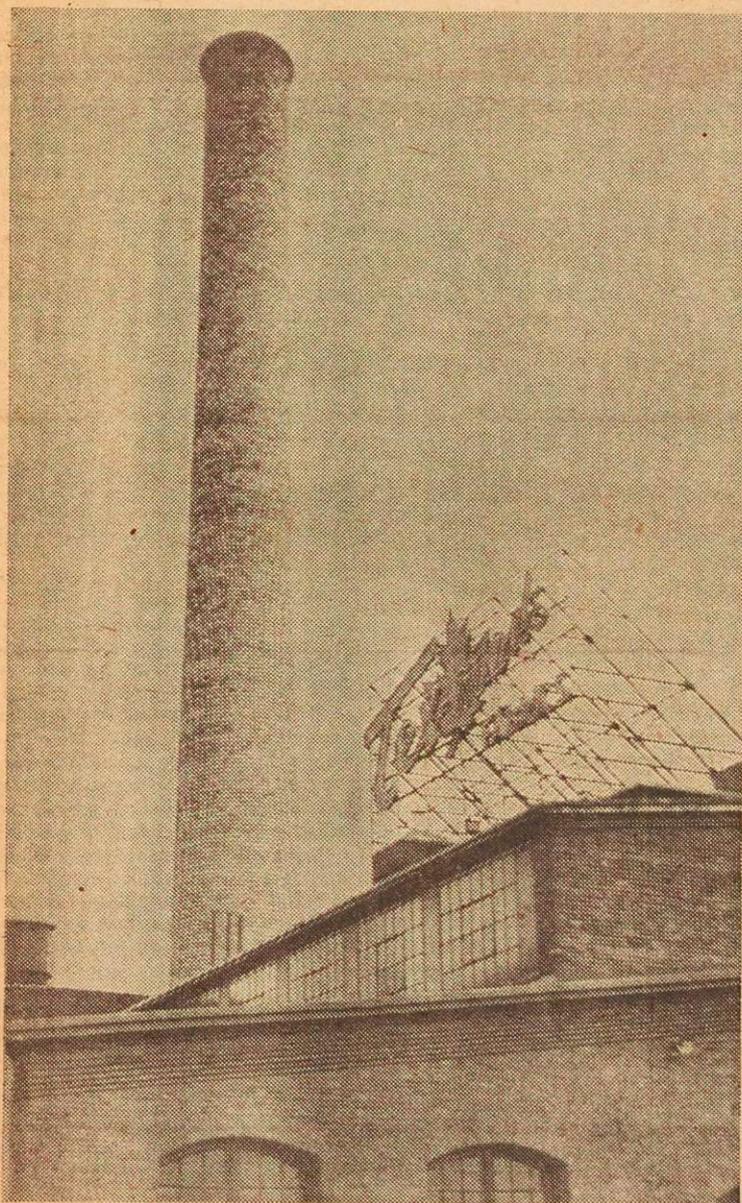
Cette victoire, qui n'est pas totale, est quand même très importante. Le mérite en revient sans doute principalement aux gars de Magog, qui ont soutenu cent vingt jours de grève, mais il revient aussi aux employés du textile de Montmorency, Sherbrooke et Drummondville ainsi qu'à tous les syndiqués de la C.T.C.C. qui ont apporté aux grévistes un appui considérable.

Voici le communiqué émis par la Fédération nationale du Textile pour marquer la fin du conflit et résumer la situation.

Le Comité de négociations de la Fédération Nationale du textile (CTCC), composé de représentants des Syndicats du textile de Magog, Sherbrooke, Drummondville et St-Grégoire, s'est réuni, aujourd'hui, (dimanche), à Drummondville, pour étudier une nouvelle proposition soumise par le Ministère du travail en vue de mettre un terme au conflit du textile.

Les syndicats du textile affiliés à la C.T.C.C. n'ont pas accepté, la semaine dernière, la proposition de règlement du Premier ministre

(Suite à la page 6)



Pour que cette cheminée fume et pour que cette barrière s'ouvre de nouveau, il a fallu que la Dominion Textile considère et satisfasse des demandes dont elle ne voulait même

pas entendre parler il y a quatre mois . . . C'est ça la force de la solidarité.

Chez les fonctionnaires

Les contremaîtres de Montréal veulent la parité de travail et de salaires

(par J.-R. GAUTHIER)

"Le nouveau contrat de travail que veut négocier le Syndicat des contremaîtres et assistants-contremaîtres de la Cité de Montréal tend à établir une parité de conditions de travail et de salaires avec les autres groupes d'employés de la Ville de Montréal et ceux des contremaîtres des autres villes du Canada", vient de déclarer aujourd'hui M. Napoléon Valiquette, président du Syndicat, en rendant publics quelques articles du projet de convention.

M. Valiquette a souligné que l'administration municipale avait déjà fait un excellent pas, lors de la dernière convention, vers la correction de la situation désastreuse des contremaîtres et assistants-contremaîtres et qu'il espérait que l'administration continuerait dans cette voie.

On sait que ce projet de convention des contremaîtres et assistants-contremaîtres de la cité de Montréal a été adopté par l'assemblée générale des membres, le 13 octobre dernier.

Basé sur une étude très poussée de "Research Associates", organisme spécialisé au service des syndicats, le projet demande une augmentation de salaire de 10 p. 100, l'amélioration de certaines conditions de travail, une procédure de griefs mieux élaborée, la nomination d'un arbitre pour les conflits, l'abolition des examens écrits de la Commission du Service civil, un régime d'assurances et autres.

Dans le projet préparé par M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la CTCC et au Syndicat, le Syndicat s'engage à combattre l'absentéisme et à soutenir la Cité dans ses efforts pour améliorer encore l'efficacité.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Heures de travail

A l'article "Heures de travail" le projet explique que la semaine de travail est de 40 heures réparties en cinq jours de huit heures mais que le contremaître peut fournir 2 h. 30 de travail



Napoléon VALIQUETTE

supplémentaire, soit une demi-heure par jour (8 h. 30) sans rémunération si le service le demande. Après ses huit heures et demie, l'employé a droit à une rémunération au taux supplémentaire, c'est-à-dire 150 p. 100 du taux horaire.

Vacances

Le projet veut établir pour le contremaître une coutume reconnue partout, celle des quatre semaines de vacances annuelles à l'employé qui a plus de 25 ans de service. Le projet demande également les congés sociaux qu'ont déjà les collets-blancs.

Traitement en maladie

Le contremaître et assistant-contremaître bénéficieront désormais d'une période de quinze jours ouvrables de traitement en maladie par année, selon le projet, au lieu de quinze jours ouvrables ou non-ouvrables comme actuellement.

Traitement en maladie Examens de la Commission du Service civil

Le Syndicat réclame l'abolition des examens écrits de la Commission du Service civil pour ses membres. Il préconise plutôt un examen oral et/ou une démonstration pratique et une appréciation du rendement du directeur de service concerné et/ou de son représentant. De plus, la Commission du Service civil consultera le Syndicat pour l'établissement du nouveau régime d'examen.

Le projet demande également que les contremaîtres et assistants-contremaîtres ayant occupé le même emploi durant cinq ans et étant employés de la ville depuis 10 ans, puissent être inscrits à la liste d'éligibilité de la fonction supérieure sur recommandation de leurs directeurs de service et que l'employé à l'emploi de la ville depuis le 15 novembre 1954 occupant la même fonction depuis cinq ans, soit automatiquement inscrit à la liste d'éligibles au grade supérieur.

Augmentations statutaires

L'augmentation statutaire à l'intérieur des échelles augmentera de \$50 par année pour chaque catégorie. Elle sera, selon le projet, de \$150 au lieu de \$100 pour les traitements de \$2,500 ou moins; de \$230 pour les traitements de \$2,500.01 à \$3,500 et de \$350 pour les traitements dépassant \$3,500.01.

Discipline

Le projet de convention établit une procédure pour les remontrances et préconise la préparation d'un code de discipline par un comité conjoint, donné dans les trente jours après la signature du contrat. Six représentants de la cité et six du Syndicat formeront ce comité.

Grief et arbitrage

Une procédure de griefs plus précise et la nomination d'un arbitre unique privé font également l'objet de nouvelles clauses.

10% d'augmentation de traitement

Le projet prévoit une augmentation de 10 p. 100 de traitement et quelques changements d'échelles de salaires.

La comparaison entre Montréal et Toronto démontre que l'écart de salaires annuels des contremaîtres varie de 3 à 28 p. 100. L'écart moyen se situe évidemment bien au delà des 10 p. 100 que demande le Syndicat. La comparaison avec Vancouver est encore plus désavantageuse pour les contremaîtres de Montréal. De plus, les responsabilités et le nombre d'employés par contremaître sont plus élevés à Montréal qu'à Toronto.

Pourtant le contremaître à To-



La campagne des travaux d'hiver, conduite à chaque année par le ministère fédéral du Travail, vise à fournir du travail au plus grand nombre possible de travailleurs affectés par le chômage saisonnier. Les salariés qui possèdent eux-mêmes leur maison et qui ont besoin de main-d'oeuvre pour y affecter des travaux sont invités à y penser tout de suite, tandis que ces travaux peuvent aider un travailleur en chômage.

Nouveau syndicat de fonctionnaires à Shawinigan

Un nouveau syndicat vient de naître, celui des fonctionnaires municipaux de la Cité de Shawinigan qui a été fondé samedi après-midi. La très grande majorité des fonctionnaires ont en effet adhéré au Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Cité de Shawinigan. A la réunion de fondation, le syndicat a adopté une résolution pour demander son affiliation à la CTCC et au Conseil central. Un cer-

tificat de reconnaissance syndicale est également demandé à la Commission des Relations ouvrières.

Le Bureau de direction de ce nouveau syndicat se compose des confrères Patrick Thiffault, président; Jean-Marie Mercier, vice-président; la consœur Rolande Marchand, secrétaire-archiviste, et des confrères Jean-Luc Houde et A. Lacoursière, respectivement trésorier et commissaire-ordonnateur.

ronto ne travaille que 35 heures par semaine.

Un coup d'oeil rapide sur la situation montre par exemple que le contremaître de district des eaux et assainissement gagne 20 p. 100 de moins que celui de Toronto et 41 p. 100 que celui de Vancouver; le contremaître d'atelier de Montréal gagne 23 p. 100 de moins que celui de Toronto et 43 p. 100 de moins que son confrère de Vancouver. Les comparaisons de chacune des fonctions sont toujours défavorables au contremaître de Montréal.

Les comparaisons avec l'entreprise privée sont également défavorables aux contremaîtres de Montréal bien que la responsabilité du contremaître de la cité soit de beaucoup plus considérable que celle du contremaître d'entreprise privée.

Assurances

Le projet prévoit une assurance-santé dont la cité assumerait une prime mensuelle de \$4.90 pour les employés mariés et de \$1.50 pour les célibataires; le Syndicat demande également le paiement par la cité de la prime d'une assurance-vie de \$2,000 pour chacun de ses membres.

Formation professionnelle

L'article 22 du projet de convention se lit comme suit: "Des représentants des deux parties se

réuniront au cours de la durée de la présente convention, dans le but de formuler une politique plus rationnelle en matière de formation et de perfectionnement professionnels du fonctionnaire régi par les présentes".

Enfin, le Syndicat demande que la nouvelle convention demeure en vigueur pour deux ans à compter du 1er décembre 1959.

En terminant son exposé, M. Valiquette a insisté sur le fait que les demandes du Syndicat ne feront que corriger partiellement une situation désastreuse pour les contremaîtres et assistants-contremaîtres de la cité de Montréal. Il a ajouté que plusieurs des demandes s'apparentent à ce que possèdent déjà les fonctionnaires collets-blancs. Dans les administrations publiques, contremaîtres et collets-blancs sont tous deux considérés comme fonctionnaires et ont droit de ce fait à des bénéfices similaires.

On sait que depuis un an, le Syndicat est affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

M. Valiquette s'est dit assuré que la ville acquiescera aux demandes plus que raisonnables de son Syndicat.

Le comité de négociation est formé de M. Valiquette, M. Marcel Robitaille, secrétaire du Syndicat, M. Oscar Marion, directeur et M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique.



P.S. — Ci-joint photo prise vendredi, le 5 février, lors de la remise d'une souscription pour les grévistes de Magog par l'Union Protectrice de la Chaussure. De gauche à droite — Jacques Dion — Albert April — Hector Bourret président de l'Union Protectrice des Trav. en Chaussures — Raoul Gaouette, président du syndicat des Ouvriers du Textile — Jean Marchand.

Décision unanime d'un tribunal d'arbitrage

La convention expirée, les travailleurs gardent leurs droits jusqu'au renouvellement

Une récente décision d'un tribunal d'arbitrage, qui est passée qu'a si inaperçue, se révèle pourtant d'une extrême importance. Il s'agit de la sentence **unanime** de l'hon. juge Camille Beaulieu, président; de Me Marcel Cinq-Mars, arbitre patronal et de M. Roger Bédard, arbitre syndical, dans l'affaire de **Qumont Mining Corporation** et du local 4451 des **United Steelworkers**. Jacques Archambault la commente pour vous.

La Compagnie dit : "Plus de griefs..."

Au lendemain de la date d'expiration de la convention collective de travail entre la mine et l'Union, les employés étaient avisés, qu'à compter de ce jour, la Compagnie ne pourrait plus considérer aucun grief et que, de plus, aucun préposé aux griefs ne pouvait présenter de griefs et que l'union elle-même ne pouvait porter aucune plainte à l'arbitrage. Un congédiement et des problèmes d'ancienneté survinrent par la suite. Les représentants du syndicat tentèrent de faire étudier ces cas en suivant la procédure des griefs prévue dans la convention collective expirée, ce fut peine perdue. La Compagnie refusa, le syndicat demanda la formation d'un tribunal d'arbitrage, mais la compagnie refusa de désigner son arbitre. Le procureur géné-

ral nomma "d'office" un arbitre patronal et le Président du tribunal et, comme on devait s'y attendre, la Compagnie, par l'entremise de son procureur, contesta vigoureusement la juridiction du tribunal.

Une très bonne décision . . .

Au mois de décembre dernier, le tribunal rendait une décision unanime.

La sentence rejette la prétention de la compagnie, quant à l'objection en droit, qui portait sur la juridiction du tribunal et déclare que cette objection est "sans aucun fondement juridique". Et les savants arbitres concluent en ces termes:

"1. — Ce qui, dans la présente cause, constitue les griefs invoqués par les employés, c'est-à-dire, congédiement et droits de séniorité, sont des conditions de travail.

2. — Les employés ont droit de recourir à la procédure appropriée pour faire valoir leurs prétentions, savoir: procédure de griefs et procédure d'arbitrage.

3. — Même si la convention est expirée, dans la période intermédiaire entre la fin de la convention et son renouvellement, l'ouvrier doit bénéficier de tous les avantages dont il bénéficiait antérieurement, grâce à la convention, car son contrat individuel avec la Compagnie demeure et partant il existe un lien de droit entre l'employé et la Compagnie. Enfin, ces droits sont reconnus et sauvegardés par cette disposition de l'article 24 de la Loi des Relations ouvrières. C'est la seule interprétation logique que nous pouvons donner à cette disposition de la loi."

Grâce à l'affaire de la Cie Paquet . . .

Les syndiqués se rappellent la lutte énergique et persévérante que le syndicat du Commerce de

Québec, fermement appuyé par la C.T.C.C., a livré pour faire respecter la formule Rand. Après avoir perdu en Cour Supérieure et en Cour d'Appel, Me Louis-Philippe Pigeon, c.r., avait plaidé l'affaire jusqu'en Cour Suprême et le plus haut tribunal du pays, par un jugement majoritaire de 4 juges contre 3, a décidé que la retenue syndicale était une condition de travail. Même l'hon. Juge Taschereau, qui n'était pas d'accord sur la légalité de la formule Rand et se trouvait donc parmi les juges dissidents, écrit en toutes lettres ce qui suit:

"Je suis bien d'avis que la détermination des heures de travail, des congés, des vacances, des salaires, des droits d'ancienneté ou des congédiements comporte essentiellement des conditions de travail . . .

Les arbitres, dans l'affaire qui nous intéresse, s'appuient donc sur cette décision de la Cour Suprême et affirment que "la procédure des griefs n'est qu'un accessoire pour faire valoir et respecter ses droits" (et) . . . "qu'on ne peut logiquement reconnaître l'existence de droits sans, en même temps, reconnaître la légitimité des moyens légaux et des procédures nécessaires pour faire valoir et reconnaître ces droits, s'ils sont mis en doute."

Avis donc aux éminents conseillers juridiques et techniques du mouvement, aux agents d'affaires ou de griefs; dites à vos gars de ne pas croire les Compagnies lorsqu'elles disent que le syndicat n'existe pratiquement plus pour protéger les travailleurs lorsque la convention collective est au stade du renouvellement, puisque, comme disent les arbitres "elle (l'union) n'en demeure pas moins l'agent négociateur, et c'est si vrai que, déjà, en leur nom (des ouvriers), elle a commencé des procédures pour les négociations d'une nouvelle convention."

Jacques ARCHAMBAULT.

La bataille des timbres-primés

Les enquêtes Gallup sont-elles honnêtes ?

La bataille des timbres-primés fait rage depuis plusieurs mois déjà, d'un bout à l'autre du pays. Les consommateurs, qui reviennent de faire leur marché avec des feuilles de petits papiers roses, se demandent s'ils trouvent vraiment leur profit à ce jeu-là. D'accord, on peut échanger les timbres contre des primes. Mais quand on calcule le prix des objets obtenus, on se demande si ce n'est pas payer très cher le privilège d'acheter les draps à l'épicerie au lieu d'en faire l'emplette dans une mercerie . . .

Une chose cependant est certaine. C'est que les promoteurs du système des timbres réalisent, eux, de très gros bénéfices dans le cours de l'opération. Aux dépens de qui les réalisent-ils ? Très probablement aux frais du consommateur.

Il faut voir aussi les promoteurs du système des timbres se débattre comme des diables dans l'eau bénite depuis qu'il est question de faire abolir les timbres . . . Il paraît même, d'après le communiqué suivant, que ces promoteurs seraient prêts à utiliser n'importe quel moyen pour sauver leurs fameux timbres. Voici ce que raconte, en effet, le Bureau d'Information des Marchands détaillants . . .

Nous avons tout lieu de croire que, dans le cas d'un récent Gallup publié par l'Institut Canadien d'Opinion publique tout n'a pas été aussi indépendant et impartial qu'il eût été désirable dans l'intérêt du public.

Voici les faits:

- 1.—L'Institut Canadien d'Opinion publique, qui mène les enquêtes Gallup au Canada, appartient et est dirigé par Wilfred Sanders et sa soeur, Byrne Hope Sanders. En dépit donc de son titre retentissant, l'Institut Canadien d'Opinion publique est une organisation privée, à but lucratif.
- 2.—L'édition du 20 novembre 1959 de "Marketing", l'hebdomadaire canadien pour les directeurs de publicité et de ventes, annonçait que Byrne Hope Sanders avait été engagée comme "conseillère" par Sperry & Hutchinson Co. de New York, la firme la plus importante au monde pour le lancement des timbres-primés. L'annonce disait que la fonction de Mlle Sanders consisterait "à créer un climat propice aux timbres-primés au Canada".
- 3.—La même annonce de "Marketing" spécifiait que les services de J. Walter Thompson Ltd., filiale torontoise de l'une des plus importantes agences de publicité américaines, avaient été retenus pour mener, à travers tout le Canada, une campagne de publicité et de relations extérieures pour les timbres-primés. Wilfred Sanders, co-propriétaire de l'Institut canadien d'Opinion publique (qui mène les enquêtes Gallup) est aussi le vice-président canadien et le directeur-gérant de J. Walter Thompson Co. Ltd.
- 4.—Au cours de la première semaine de décembre, l'Institut canadien d'Opinion publique faisait tenir aux journaux de tout le Canada les résultats d'une enquête Gallup concernant les timbres-primés. D'après cette enquête, les timbres-primés peuvent maintenant être obtenus dans 65% des communautés canadiennes et 59% des familles canadiennes les collectionnent. Les faits allégués feraient supposer que la distribution des timbres-primés est excessivement répandue à travers tout le pays et que la collection de ces timbres est faite par la majorité des familles canadiennes; ces deux affirmations sont très contestables.

En résumé, Byrne Hope Sanders est une employée rétribuée, ou un agent, de la plus grande compagnie de timbres-primés au monde. Wilfred Sanders est le directeur-gérant de l'agence de publicité canadienne de cette même compagnie. Et en même temps, les Sanders sont co-propriétaires et co-directeurs de la firme qui mène l'enquête Gallup sur les timbres-primés au Canada. Que les résultats de cette enquête soient dès lors favorables aux timbres-primés n'a rien de surprenant.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, la presse, la radio, les mouvements ouvriers et agricoles, les groupements féminins, le clergé, les éducateurs et tous ceux qui influencent le maintien de hauts standards moraux dans la société canadienne devraient mesurer la portée de cet état de fait.

Les prévisions électorales, les opinions en matière de lois sociales, les questions ouvrières et agricoles, la moralité, le comportement social et d'autres sujets vitaux sont présentés par les enquêteurs comme vérités d'Évangile. Les Canadiens ont le droit de s'assurer que tel est bien le cas.

LES TRAVAILLEURS DANS LE MONDE

GUERRE FROIDE

ou guerre contre la faim?

Pourquoi la C.T.C.C., dans son mémoire au fédéral, a-t-elle félicité le gouvernement de verser \$50 millions au plan Colombo?

Dans son mémoire annuel présenté au cabinet fédéral, le 1er février courant, la C.T.C.C. a félicité le gouvernement d'Ottawa d'avoir, cette année, augmenté à \$50 millions sa contribution au plan Colombo. Nous sommes portés à nous demander combien de gens, chez nous, se sont réjouis de cette nouvelle quand elle a paru dans les journaux, il y a quelques jours. Combien aussi ont remarqué qu'on soulignait, en janvier 1960, le 10e anniversaire du plan Colombo?

Pourtant notre participation au plan Colombo est une des rares chances que nous avons de lutter contre le fléau de la faim dans le monde. Et le sort du monde entier dépend du résultat de cette lutte! Mais qui sait ou s'effraie de savoir que la majorité de la population de la terre souffre de la faim? Petit à petit, cependant, les gouvernements des pays les plus développés se sont éveillés à l'urgence d'aider des populations qui pourraient bien se révolter et mettre fin à la suprématie des civilisations dorées de l'Occident.

A Colombo, en Ceylan

En janvier 1950, les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth se réunissaient à Colombo, capitale de Ceylan, petite île au sud de l'Inde. Ils signifièrent ce que, par la suite, on a appelé le plan Colombo par lequel ils s'engageaient à fournir de l'aide financière et technique aux pays du sud et du sud-est de l'Asie. Le Canada était représenté à cette conférence. Plus tard, les Etats-Unis et le Japon ont ratifié ce plan. Les principaux pays qui bénéficient de cette entente sont: la Birmanie, le Cambodge, le Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, la Fédération

de la Malaisie, le Népal, le Pakistan, le Sarawak, le nord de Bornéo, la Thaïlande et le sud du Viet-Nam.

En dix ans, le Canada a fourni de l'aide pour une valeur de \$281,700,000. Cela a consisté surtout à financer l'établissement de barrages géants pour l'irrigation des terres du sud de l'Asie et de pouvoirs hydro-électriques pour l'industrialisation de ces pays dépourvus des moyens de suffire à eux-mêmes. Il a aussi fourni de grandes quantités d'équipements des plus variés et envoyé sur place des centaines de techniciens.

La Russie gagne des points...

Mais les pays membres du plan Colombo ne sont pas les seuls à travailler au relèvement des populations sous-développées. La Russie, depuis de longues années, s'est instituée la providence de nombreux pays qui, jusque là, s'étaient vus abandonner par le reste du monde. Mentionnons, en particulier, la Chine, l'Arabie et les pays de l'Europe orientale. Il semble bien que nous sommes engagés avec la Russie dans une course pour gagner l'amitié des peuples de l'Asie, de l'Afrique et, ajoutons, de l'Amérique du Sud.

Pour mettre tous les atouts de son côté, la Russie vient de proposer, à l'ONU, le désarmement. L'an dernier, elle annonçait qu'elle mettait fin aux explosions de bombes atomiques et à la production d'armes nucléaires. Aux yeux d'une bonne partie du monde, elle est à la veille de prendre figure de sauveur de l'humanité. Elle a pour ainsi dire gagné la guerre froide qu'elle menait depuis plusieurs années. Elle ouvre ses portes à tous ceux qui veulent aller chez elle se rendre

compte de sa bonne volonté et offre de restituer au service des hommes les découvertes et les inventions du dernier siècle. Elle gagne ainsi rapidement de bons points dans ce qu'on peut appeler la guerre contre la faim qui semble vouloir prendre la vedette dans les nouvelles, à la place de la guerre froide.

Castro est de la partie

Il est bien difficile actuellement de connaître les intentions de Fidel Castro, le révolutionnaire victorieux de Cuba. Il a tellement déplu aux Etats-Unis en élevant aux capitalistes américains leurs terres et leurs mines pour les remettre au peuple cubain, que les agences de presse nous le présentent, depuis quelques mois, comme un autre méchant communiste! Chose curieuse cependant, le pape Jean XXIII vient de recevoir en audience un représentant de Castro et il en a profité pour féliciter le gouvernement cubain d'avoir opéré cette réforme agraire qui est la principale cause de la colère des Etats-Unis! C'est du moins ce que laisse entendre une nouvelle parue en page intérieure de nos journaux.

Une chose est certaine en tout cas, c'est que Castro a décidé d'être de la partie dans cette guerre contre la faim. Il a convoqué chez lui, pour septembre 1960, une conférence de tous les pays sous-développés. Pour donner du poids à son invitation, il a gagné à son idée Nasser, le chef de la République Arabe Unie. Tous deux seront les hôtes, en septembre, à La Havane, de ce qu'on appelle maintenant le tiers-monde.

Le tiers-monde

Quel pacte signera-t-on, à cette conférence, si on en signe un, ou

de quel côté regardera-t-on pour obtenir l'aide nécessaire au relèvement de tous ces peuples du tiers-monde? Castro et Nasser en ont beaucoup à dire sur le compte des Etats-Unis. Quand Nasser a eu besoin de fonds pour la construction du barrage d'Assouan sur le Nil, après avoir essuyé un refus de Washington, il a dû se tourner vers la Russie qui a fourni toute l'aide nécessaire. Quand Castro a voulu relever l'économie de son pays qui avait été exploité par les Américains à leur seul bénéfice, il a été traité de voleur par ces derniers.

Le tiers-monde est ainsi appelé parce qu'il comprend les pays les plus dépourvus de l'humanité qui ne font partie ni du bloc occidental ni du bloc soviétique. De quel côté feront-ils pencher la balance en optant pour l'un ou l'autre des deux autres mondes dont ils ne font pas partie? Tout dépendra de l'issue de cette guerre contre la faim. Et cette guerre sera gagnée par celui qui non seulement fera les plus grands efforts financiers, mais qui les fera avec le plus de désintéressement. Sommes-nous capables de ce double effort? Jusqu'à date, nous sommes loin d'en avoir donné assez de preuves au tiers-monde...

Le désarmement

Dans le dernier discours du Trône, à Ottawa, on ne faisait aucune allusion à la diminution des dépenses militaires. A Washington, au lieu d'accepter l'offre de désarmement de Khrouchtchev, on l'accuse d'hypocrisie. Peut-être... peut-être ne faut-il pas se fier aux bonnes intentions des Russes en matière de désarmement. Cela cache sûrement quelque mauvais tour, comme par exemple, la mise au point de fusées si puissantes qu'elles rendent inutiles toute armée et toute marine... Mais alors, allons-nous continuer à poursuivre la guerre froide inutilement, pendant que la Russie gagnera la guerre autrement plus importante contre la faim?

Souhaitons que plus personne, chez nous, au moins, ne critique la participation de notre pays au plan Colombo (comme on l'a fait dans le temps du désastre de Nicolet!) et qu'au contraire on fasse pression sur Ottawa pour que notre part augmente à mesure que notre budget de la défense pourra diminuer!

Fernand JOLICOEUR.
1er février 1960.

LES FONDS DE PENSION

Une puissance économique

Quand un syndicat négocie pour ses membres un fond de pension, non seulement il leur assure une protection essentielle pour leurs vieux jours mais du même coup, il crée une puissance économique. Mais cette puissance, qui la contrôle? A qui sert-elle? Voici une réponse à ces deux questions.

Le système de propriété des biens de production aux Etats-Unis est loin d'être celui que l'on imagine candidement. Déjà la propriété productive entre les mains des corporations domine totalement l'économie américaine. En 1955, la valeur aux livres de l'actif des corporations constituait 70% de toute la richesse de la nation. En 1956, la liste de paie des corporations en dehors de l'agriculture et des entreprises non-financières s'élevait à 60% des salaires payés dans le pays. Un quart des travailleurs salariés appartenait à un fonds de pension. Or, les fonds de pension dans l'industrie privée, croissant au rythme de plus de \$4 milliards chaque année et s'élevant actuellement à plus de \$33 milliards aux Etats-Unis sont une des forces les plus importantes dans l'évolution du capitalisme américain marqué déjà par une rapide institutionnalisation de la propriété. Ils constituent une vaste agglomération de biens appartenant à personne et administrés par des sociétés de fiducie.

Le problème

Le problème du développement de ces fonds de pension, de leur modalité et de leur influence sur l'économie est analysé objectivement dans les dix chapitres de *Pension Funds and Economic Power*: (1) l'origine des fonds de pension; la propriété en transition; ce que sont les fonds

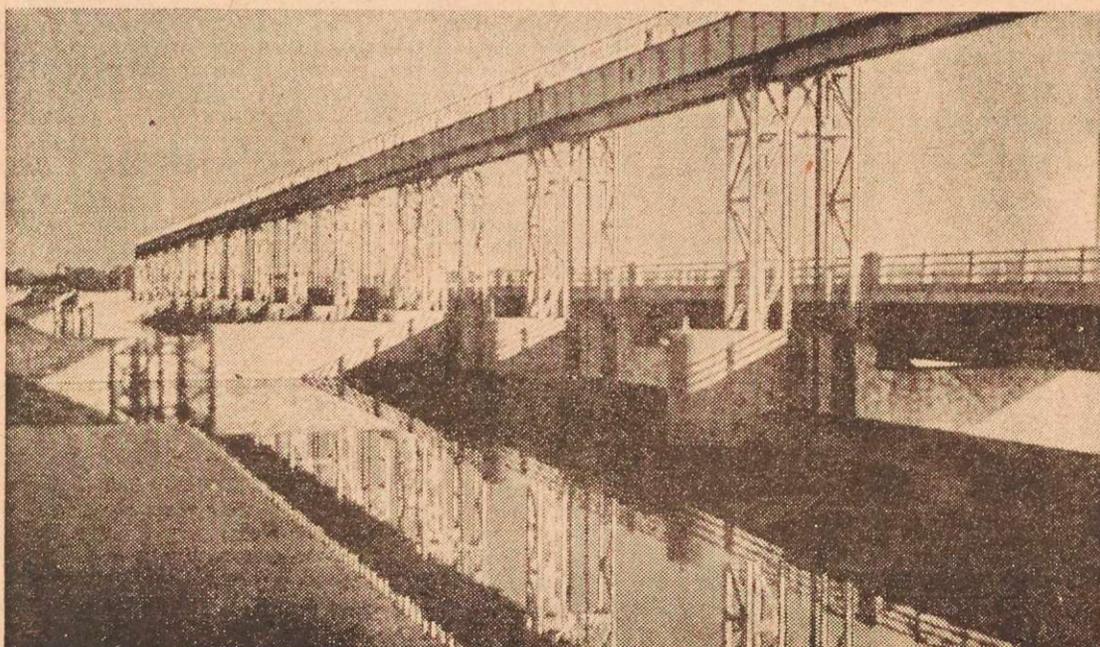
de pension; leurs objectifs; théorie et pratique; l'impact des politiques gouvernementales; les bénéficiaires devant les tribunaux; l'anatomie du contrôle, les fonds de pension en 1970; la société au-delà de la propriété.

L'auteur n'a pas fait oeuvre d'imagination. Il base son étude sur des données factuelles et présente 36 tableaux statistiques. En appendice on trouve le texte du plan de fonds de pension de la General Motors ainsi qu'un spécimen d'entente avec une société de fiducie pour l'administration des plans de fonds de pension.

Ce qu'il y a de caractéristique dans cet ouvrage, c'est que l'auteur, qui possède une bonne formation en droit et en philosophie sociale, ne se contente pas de décrire les mécanismes de ces fonds de pension et leurs rapports avec la législation et les forces économiques. Son dernier chapitre, en particulier, avec celui où il expose l'évolution de la propriété, est de nature à ouvrir des horizons à tous ceux qui désirent voir dans quelle direction nous nous acheminons avec notre régime des biens de production en Amérique du Nord.

A qui les décisions?

La société s'organise de plus en plus avec des formes de propriété où ce ne sont plus les propriétaires (quand il y en a) qui ont une influence et prennent les décisions. Le pouvoir est séparé de la propriété. Mais qui détient ce pouvoir? Qui conservera ce pouvoir? "Dans le domaine économique, les droits sont désormais rattachés aux hommes et non pas aux choses. Ceci a toujours été vrai dans le domaine politique. L'élément nouveau que la propriété privée introduit dans les systèmes d'organisation so-



Le "Barrage Canada" sur la rivière Mayurakshi, au Bengale, ainsi appelé parce que sa construction a été financée au moyen d'un don du Canada de 15 millions

(1) *Pension Funds and Economic Power*, by Paul P. Harbrecht, s.j., The Twentieth Century Fund, 41 East Seventieth Street, New York City, 21, 328 pp., 26 tables, 1 chart, 2 appendices. Prix \$6.00.

EN FRANCE COMME ICI

Les travailleurs demandent le salaire garanti

La métallurgie parisienne revendique

La première offensive syndicale importante dans le secteur privé, après les accords du Gaz et de l'Electricité de France, (société nationalisée), a eu lieu, au début de janvier, à Paris.

Face à face, toujours, on retrouve les syndicats et les organisations patronales de la métallurgie parisienne. On sait que la plupart des grandes industries métallurgiques françaises sont installées dans la région parisienne.

Quatre cent mille ouvriers métallurgistes de la Seine y sont directement intéressés. Ils réclamaient, par l'intermédiaire des syndicats, non seulement une majoration de salaires, mais surtout un salaire garanti. Un salaire mensuel garanti, c'est un revenu moyen assuré, quelle que soit la durée du travail. Un salaire de ce genre protège contre le chômage partiel. Il n'y a pas à proprement parler de chômage en France. Comme nous l'avons vu, dans un article précédent, on a plutôt tendance à importer de la main-d'oeuvre étrangère. Toutefois, le chômage partiel existe, lorsque les commandes se raréfient dans les grandes usines. Comme on est payé à l'heure — tout comme au Canada — la réduction du nombre d'heures, surtout la disparition des heures supplémentaires risquent de créer de graves écarts de salaires, d'un mois à l'autre. D'où cette revendication d'un minimum garanti mensuellement, quelles que soient les heures de travail effectuées. Je crois que les ouvriers canadiens devraient s'intéresser à une initiative de ce genre et c'est pourquoi je signale à l'intention de mes lecteurs cette initiative des ouvriers parisiens de la métallurgie.

Industrie et civilisation

En mettant au service des hommes les découvertes de la science, l'entreprise industrielle a été un agent puissant de transformation des civilisations. On peut parfois le regretter, mais c'est un fait: elle a fait voler en éclats, partout où elle se développait, les cadres sociaux existants. Aujourd'hui, avec la famille, elle est la cellule de base de la société. Beaucoup d'hommes viennent y chercher leur épanouissement, en y vivant avec d'autres hommes.

...iale est qu'elle crée un champ où le pouvoir provient d'une source indépendante du pouvoir politique... et maintenant que le contrôle sur les biens est devenu concentré dans de grands blocs, le pouvoir sur les hommes est encore devenu centralisé. Ce qui subsiste de l'époque où le système de propriété était l'institution dominante dans notre société est la séparation des pouvoirs économiques et politiques... Les fonds de pension avec leur capacité d'investissement de plus en plus grande (ne sont-ils pas un des plus gros acheteurs d'actions et d'obligations sur le marché des capitaux) vont contribuer à équilibrer le pouvoir des

Un groupe d'études du Centre de recherches des chefs d'entreprises s'est livré depuis quelque temps déjà à d'intéressants travaux sur ce problème. S'il est certain, en effet, que l'entreprise est un facteur très important de transformation de la civilisation, à quelle sorte de civilisation sommes-nous ainsi conduits ?

Il se dégage des premières conclusions du groupe une prise de conscience très nette des chefs d'entreprise de l'importance de leur démarche, qui met en cause l'équilibre même de la civilisation.

Il apparaît indispensable aux chefs d'entreprise de multiplier les contacts avec les artistes — peintres, romanciers, poètes... — qui expriment les exigences permanentes de la condition humaine. "Ils seront toujours d'accord, dit M. Paul Huvelin, directeur général de Kléber-Colombes, dans les conclusions de son rapport, pour nous rappeler qu'un idéal de production ne suffira jamais à répondre aux aspirations des hommes et que tout n'est pas pour le mieux dans notre monde industriel".

Enfin, il n'est pas de civilisation sans âme. Les dirigeants devront prendre conscience de l'influence de leurs entreprises "sur le fonds des pensées, de sentiments, d'émotions et de croyances" où se forme l'âme même des civilisations. Dignité du travail soit; mais que le travail sache s'élever aux valeurs spirituelles!

La cogestion

On parle de plus en plus en France de la cogestion, c'est-à-dire de l'entrée dans le conseil d'administration des sociétés d'affaires et des grandes industries de représentants du personnel travailleur. On objecte souvent à cette mesure qu'un bon technicien peut être un mauvais administrateur. Toutefois, il s'agit de cogestion et non pas de gestion uniquement par des techniciens. Le vote intervenant, les proportions normales étant sauvegardées, il n'en demeure pas moins que les techniciens, souvent plus dynamiques, auraient un rôle utile à jouer dans les conseils d'administration où les administrateurs sont pour la plupart du temps fascinés davantage par le capital que par le travail. C'est à cela qu'il faut en venir: une collaboration constante entre le capital et le travail.

Fernand HAMELIN.

corporations. Mais, à l'heure actuelle, le pouvoir de disposer des placements est entre les mains des sociétés de fiducie. Il faudra inventer d'autres sortes de contrôles qui s'ajouteront à ceux qui existent déjà comme le gouvernement et les syndicats ouvriers.

Pension Funds and Economic Power, comme la plupart des autres rapports publiés par "The Twentieth Century Fund" nous plonge dans un des problèmes les plus importants qu'il y a lieu d'étudier attentivement. Tous ceux qui ont à s'occuper des fonds de pension dans l'industrie doivent connaître cet ouvrage.

Maurice LADOUCEUR



Le trésorier de la C.T.C.C., M. Jacques Dion, explique au directeur du Service d'Education de notre mouvement, Fernand Jolicoeur, l'usage des nouveaux livres de comptabilité destinés aux syndicats affiliés. Comme il s'agit de moderniser la comptabilité et de la rendre "sans douleur" par les responsables locaux, la Trésorerie et l'Education combineront leur action au cours des mois qui viennent afin que tous les trésoriers puissent procéder sans difficulté à ce changement.

Des livres nouveaux pour les syndicats

Le confrère Jacques Dion, trésorier général de la C.T.C.C., nous informe qu'il vient de terminer la mise au point d'un nouveau livre pour la comptabilité des syndicats affiliés à notre mouvement. Le livre comprend trois sections:

- La première, pour les écritures comptables, qui est appelée caisse-journal;
- La deuxième, pour la conciliation du compte de banque;
- La troisième, pour le rapport du trésorier.

Quand adopter le nouveau livre ?

Il est facile pour un syndicat d'adopter le nouveau système de comptabilité en n'importe quel temps de l'année. Il est cependant recommandable de le faire au début du mois. A ce moment-là, on n'a qu'à établir la balance en banque à la date où l'on change son système.

Pour tous les syndicats

Le confrère Dion, qui possède une vaste expérience dans la comptabilité et qui, depuis près de deux ans, a fait le tour des syndicats, des conseils centraux et des fédérations, déclare qu'il serait dans l'intérêt d'à peu près tous les syndicats affiliés d'adopter le nouveau système de comptabilité. Il a préparé ce nouveau livre après avoir longuement discuté de toutes ces questions au cours de nombreuses journées d'études et de visites qu'il a faites pour la vérification des livres, la préparation de prévisions budgétaires, l'installation de nouveaux systèmes de comptabilité

te au bureau du trésorier de la C.T.C.C. — 1001, rue St-Denis — Montréal.

Fernand JOLICOEUR
15 février 1960.

ou tout autre service que les officiers syndicaux lui demandaient.

Visite du confrère Dion

Le confrère Dion a l'intention de visiter tous les centres et de rencontrer les trésoriers à l'occasion de journées d'études ou de cours du soir, dans le but de faire comprendre, d'expliquer en détail la meilleure utilisation du nouveau livre de comptabilité.

Le but de la C.T.C.C. est d'établir par ce moyen un système uniforme, simple et utile pour tous les organismes affiliés.

Rapports du trésorier

Ceux qui ne pourront changer immédiatement de système pourront cependant se procurer à très bon compte des rapports des états des opérations (rapports du trésorier à l'assemblée du syndicat).

Le nouveau livre de comptabilité et les feuilles qui doivent l'accompagner, ainsi que des rapports de trésorier, seront en ven-



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI OU FILTRE

POLITIQUE FEDERALE

Rapatrifier la Constitution

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?
EST-CE POSSIBLE ET SOUHAITABLE ?

M. Diefenbaker veut "rapatrier" la constitution canadienne. Il l'a annoncé récemment au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Le projet a fait la manchette des journaux qui l'ont commenté abondamment. — Que faut-il voir dans ce projet ?

terme en partie à cause de l'opposition du Québec.

Résumons les faits: la constitution qui sert de fondement à notre système confédératif n'en est pas une à proprement parler et n'est pas d'origine canadienne. Elle est une loi anglaise, votée par le Parlement britannique. C'est cette particularité qui empêche le Canada d'y apporter le moindre amendement. Que prévoit ce texte législatif? Il établit entre autres l'autorité du pouvoir central et des législatures provinciales et délimite leurs champs d'action respectifs. Lorsque des conflits ont surgi entre les deux pouvoirs, Londres a servi d'arbitre en faisant toujours preuve d'un grand souci d'impartialité. A cet égard, un tel arrangement a été profitable à la minorité de langue française. Mais les nationalistes canadiens (français comme anglais) ne l'entendent pas de la même oreille. Ils estiment que cette situation, en plus d'être une anomalie, constitue une atteinte grave au patriotisme canadien. Aussi ont-ils réclamé à grands cris la "canadianisation" de la constitution. Une des premières manifestations du mouvement se situe quelques années après le Statut de

Westminster, qui consacrait la souveraineté du Canada. C'est en effet en décembre 1935 que le gouvernement de Mackenzie King, au cours d'une conférence fédérale-provinciale, mit à l'ordre du jour la question constitutionnelle. On en confia l'étude à un comité spécial qui, à son tour, chargea un sous-comité d'explorer les conditions d'un transfert, de Westminster à Ottawa, de l'autorité finale en matière de constitution. Les provinces ne parvinrent pas à s'entendre sur les meilleurs moyens de sauvegarder leurs prérogatives et le sous-comité échoua dans sa mission.

M. St-Laurent

L'affaire en resta là jusqu'en 1949, alors que le gouvernement Saint-Laurent, au milieu d'une forte poussée du mouvement nationaliste, prit l'initiative de poursuivre le travail de "canadianisation". Les appels au Conseil privé de Londres furent abolis et, pour la première fois depuis la Confédération, un Canadien fut nommé gouverneur général. Notre pays assumait en outre de plein droit le pouvoir d'amender la constitution, mais laissa au Parlement de Westminster l'autorité finale sur les questions concernant la répartition des fonctions entre le gouvernement central et les provinces, ces dernières ne parvenant pas encore une fois à tomber d'accord sur un mode de protection.

Une victoire

Ces étapes successives vers la libération constitutionnelle représentent une grande victoire pour le sentiment nationaliste canadien. En voulant exploiter ce courant, M. Diefenbaker, en fin politicien, s'appuie sur un terrain solide. Mais des embûches l'attendent. Il n'a pas encore indiqué dans quelle direction il entend s'engager pour régler cet imbroglio. Son propre secrétaire parlementaire, M. Paul Martineau, député de Pontiac-Témiskaming, lui a suggéré une voie récemment. Parlant à titre personnel, il a proposé l'établissement d'une "assemblée constituante", formée de membres choisis par Ottawa et les provinces, dont les objectifs seraient d'apporter à l'acté constitutif actuel "des modifications substantielles", sinon d'en faire "une révision ou une refonte complète". L'assemblée cependant ne pourrait pas toucher aux droits exclusifs des provinces et des minorités. Ses recommandations seraient soumises au vote populaire par voie de referendum. M. Martineau a suggéré également la création d'une "Cour constitutionnelle" qui remplacerait la Cour suprême dans les litiges impliquant les autorités fédérales et provinciales. Toutes ces idées ne manquent certes pas d'intérêt. Le mode d'élection de l'assemblée me paraît toutefois pas mal antidémocratique. Je me demande quel serait son de-

gré de "représentativité". J'ai l'impression qu'elle aurait une forte couleur conservatrice, les conservateurs détenant le pouvoir et à Ottawa et dans la majorité des provinces. Il serait assez bizarre en outre de voir des "constituants" qui ne le seraient qu'à demi, puisqu'ils ne pourraient pas étudier toute la constitution.

Quoi de plus ?

Selon toutes probabilités, M. Diefenbaker ne s'aventurera pas sur ce terrain. Il est à prévoir qu'il prendra comme point de départ les études exhaustives, faites jusqu'ici sur la question, par des commissions fédérales-provinciales. Comme on vient de le voir, le transfert de la constitution pose des problèmes complexes. Que d'efforts vains, que de temps perdu pour satisfaire l'orgueil national. Ce sont là, à mon sens, des dépenses inutiles d'énergie et de bonne volonté pour corriger une situation de fait auquel je n'accorde pas la même importance que les nationalistes. Pourquoi faut-il "rapatrier" la Loi de 1867? Qu'est-ce que cela nous apportera de plus? Nous vivons sous une monarchie constitutionnelle et nous reconnaissons comme chef de l'Etat canadien une souveraine qui est d'abord reine du Royaume-Uni. Je ne vois pas pourquoi, dans ces conditions, le fait de recourir à son Parlement pour amender notre constitution soit un motif de honte et de gêne. Cette servitude ne pèse pas lourd dans notre destinée et n'équivaut pas à un esclavage. Au contraire, elle est une protection contre les ambitions de gouvernements provinciaux ou fédéraux trop forts. Je connais d'autres servitudes, qui ne sont pas inscrites dans notre constitution, mais qui sont autrement plus dangereuses pour l'avenir du pays. Je pense en particulier à notre assujettissement économique à l'égard des Etats-Unis. A un point de vue pure-

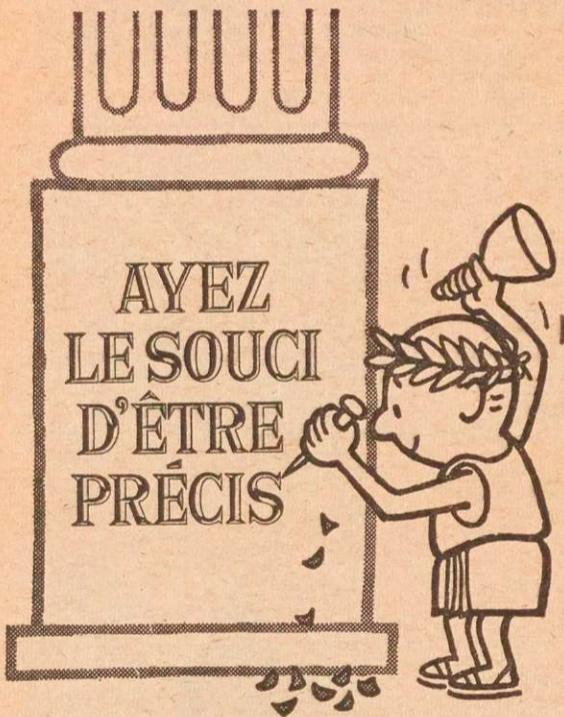
ment pratique, cet arrangement nous a été avantageux; le Parlement britannique s'est révélé un tribunal impartial dans toutes les questions litigieuses qui lui ont été soumises. Il n'a jamais essayé de profiter de son droit d'amendement de la constitution canadienne pour s'immiscer dans les affaires de notre pays. La présence d'un arbitre extérieur entre les deux pouvoirs a été et reste encore un facteur de stabilité et d'équilibre dont nous aurions tort, sous prétexte d'assouvir un patriotisme étroit et un nationalisme sentimental, de nous dispenser. Il y a des problèmes beaucoup plus importants que celui du transfert de la constitution. Toute tentative en ce sens me semble mauvaise pour la simple raison qu'elle tend à nous dissocier de la source vive de notre régime parlementaire.

La Couronne

J'ajouterai en terminant que la nomination d'un gouverneur général canadien a peut-être contribué à "canadianiser" la Couronne et partant à la rapprocher du peuple, mais cette initiative a aussi produit l'effet contraire de la "démystifier" et de lui faire perdre sa véritable signification. En insistant sur l'aspect symbolique de la Couronne, nous l'avons vidée de son sens profond. Elle a perdu sa puissance d'évocation, elle n'est plus un mystère et bientôt elle ne nourrira plus notre parlementarisme. Quand des institutions aussi hautes que la Couronne cessent d'être des mystères, elles ne prennent pas de temps à disparaître. Il y a un orgueil national légitime comme il peut y en avoir un mal placé. Essayons de satisfaire le premier sans renier l'essentiel. Contentons-nous de "canadianiser" le nom de notre constitution (British North America Act) et le tour sera joué.

Paul NOGARET.

14 février, 1960.



Assurez-vous que la suscription de vos lettres et colis porte les 5 indications suivantes:

- Le nom et le prénom du destinataire.
- Le numéro et la rue, ou bien le numéro de la route rurale ou de case postale.
- La ville ou le village.
- La province (ou l'équivalent) et le pays.
- Vos propres nom et adresse, en haut à gauche.

Pour Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec, prenez bien soin d'indiquer le numéro de la zone postale.



POSTES CANADIENNES

PC-59-10AF

La victoire de la...

(Suite de la page 1)

parce que cette proposition avait pour effet de défavoriser les grévistes de Magog et un groupe d'employés de Sherbrooke (affectés par la grève.) Dans ces cas, la rétroactivité aurait été substantiellement moindre que celle accordée à l'ensemble des tisserands de la Dominion Textile.

Suivant la nouvelle proposition du Ministère du travail cette lacune est corrigée. Les grévistes de Magog et les employés de Sherbrooke qui sont en chômage forcé depuis le 8 novembre dernier recevront approximativement la même rétroactivité que leurs confrères de travail des autres filatures. Les variantes s'il y en a, seront mineures.

Dans ces conditions, la Fédération du textile et le Syndicat de Magog, n'ont plus objection à ce qu'une entente soit immédiatement conclue avec la Dominion Textile pour ses quatre fila-

tures représentées par la CTCC sur la base du règlement suggéré par le Premier Ministre Monsieur Barrette.

La Fédération est d'avis qu'une plus grande solidarité sur le plan syndical aurait sans doute permis d'obtenir des avantages supérieurs mais, devant les défaillances du groupe affilié au Congrès du travail du Canada, elle ne croit pas devoir demander de sacrifices supplémentaires aux grévistes de Magog.

La Fédération remercie le Premier Ministre et M. Jacques Casgrain des efforts qu'ils ont déployés pour amener la Dominion Textile à consentir à améliorer les conditions de travail de ses employés. Elle remercie également la C.T.C.C. et ses corps affiliés qui n'ont rien ménagé pour appuyer les grévistes de Magog. Enfin, notre reconnaissance à la population de Magog qui s'est montrée compréhensive et généreuse.

A LA LAITERIE SHAWINIGAN

Quand les travailleurs retrouvent leur liberté

Voici un document sur le droit d'association. Sans y changer un mot, "Le Travail" reproduit le texte d'une émission radiophonique qui parle par elle-même . . .

Chers auditeurs,

C'est avec plaisir que je vous présente tout d'abord, le confrère Bertrand Pellerin, président du Syndicat des employés du commerce et des services de Shawinigan qui vous dira quelques mots en marge des événements qui se sont déroulés tout dernièrement à la Laiterie Shawinigan. Le confrère Bertrand Pellerin.

Bertrand Pellerin

Chers auditeurs,

Mes confrères et moi-même de la Laiterie Shawinigan avons vécu des heures d'inquiétude, car nous nous sommes vus à un moment donné sans organisme pour nous défendre.

Cependant, la réaction ne s'est pas faite attendre longtemps, car nous avons été pris par surprise. Je puis vous assurer qu'aucun de nous voulait ce qui est arrivé. C'est contre notre volonté que nous avons signé une carte du comité de boutique que M. Duhaime nous obligeait de signer, sous peine de perdre notre emploi.

D'ailleurs, 23 d'entre nous avons signé librement et en toute connaissance de cause une déclaration à l'effet que toutes signatures obtenues ce soir là l'avaient été par la menace de perdre notre emploi. De plus, nous avons donné notre démission du comité de boutique.

Après ce geste posé par les employés de la Laiterie Shawinigan, M. Duhaime de Trois-Rivières devrait comprendre que nous sommes bien décidés à garder notre syndicat et ainsi, il devrait reconnaître celui-ci afin que l'harmonie règne entre la compagnie et ses employés.

Nous sommes toujours prêts à collaborer au succès de la Laiterie Shawinigan, mais, du côté patronal, il faudra que l'on reconnaisse les droits acquis des travailleurs et surtout le droit de choisir un syndicat qui puisse les défendre.

Les événements, qui se sont déroulés tout dernièrement, engendrent un climat défavorable aux bonnes relations entre les employés et la direction.

Nous continuerons donc à défendre notre droit d'association dans un syndicat libre, dans un syndicat digne de ce nom, dans un syndicat où les représentants des employés seront placés sur le même pied que l'employeur pour discuter des problèmes de travail.

Reynald Drolet

Merci, Monsieur le président. J'ai maintenant le plaisir de vous présenter le confrère Germain Trottier, secrétaire du syndicat.

Germain Trottier

Chers auditeurs,

Je veux tout d'abord exprimer toute notre reconnaissance pour la compréhension que les syndiqués ont démontrée à notre endroit malgré la faiblesse que nous avons eu de signer des cartes d'adhésion à un comité de boutique.

Les syndicats ont compris que tout ce qui s'est passé le 25 jan-

vier dernier n'était nullement dû au désir de laisser notre syndicat. La situation dans laquelle nous étions et qui vous a été racontée ne nous permettait pas d'agir autrement. Le climat qui nous entourait et qui avait été préparé d'avance nous laissait sans défense.

Cependant, nous avons réagi aussitôt que nous sommes sortis de la salle. Et tous en bloc, sauf quelques rares exceptions, nous avons compris qu'en perdant notre syndicat nous perdions par le fait même notre liberté.

Il n'en tient qu'à M. Duhaime maintenant pour que nous continuions à collaborer avec la compagnie comme nous l'avons fait dans le passé. Qu'il nous reconnaisse le droit de choisir un syndicat libre et je crois que nous pourrions travailler main dans la main à la prospérité de l'entreprise.

Une chose est certaine: nous voulons garder notre syndicat, qui a tant fait pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires depuis que nous l'avons fondé. Aussi, nous sommes tous prêts à faire de grands sacrifices pour cela. Mais vous, syndiqués de Shawinigan, comprenez qu'il nous faut votre appui. Dans le passé, vous n'avez jamais manqué d'appuyer les petits syndicats. Nous sommes assurés que vous ferez de même dans notre cas.

Je crois que nous sortirons encore plus forts de cette épreuve, car l'unité et la solidarité se forgent dans les difficultés.

Reynald Drolet

Merci, confrère Trottier.

Les employés de la Laiterie Shawinigan que l'on a forcé à signer une carte d'adhésion au comité de boutique de M. Duhaime de la Crémèrie de Trois-Rivières sont plus que jamais décidés à garder leur syndicat, comme vous pouvez le constater par les deux témoignages que vous venez d'entendre.

Du côté de la CTCC, par l'intermédiaire de Me Pierre Vadboncoeur, procureur du syndicat, des mesures sont actuellement prises pour sauvegarder les droits et la liberté de ce groupe de travailleurs.

La Commission des Relations ouvrières a été saisie de toute cette affaire. Nous avons des preuves formelles que ces 26 travailleurs maintenant à l'emploi de la Crémèrie de Trois-Rivières ont été forcés, par la menace de perdre leur emploi, à signer et cela enfermés dans la salle de la compagnie.

En plus de toutes les autres preuves que nous avons, voici, chers auditeurs, le texte des trois formules que 23 des 26 employés ont signé librement le 27 janvier dernier.

Démission

Je, soussigné, démissionne et me retire de l'association à laquelle j'ai adhéré par crainte le 25 janvier 1960 lors d'une assemblée tenue à la Laiterie Shawinigan. Je ne désire pas et n'ai désiré appartenir à cette association et je déclare nulle et non avenue

ma signature obtenue de moi à cette fin par des procédés d'intimidation. Cette association s'appelle la Fédération canadienne des Associations indépendantes ou y est affiliée.

En foi de quoi, j'ai signé librement à Shawinigan, le 27 janvier 1960.

Retrait d'autorisation

Je, soussigné, retire à mon employeur, la Laiterie Shawinigan ou la Crémèrie de Trois-Rivières, l'autorisation de déduire quelque somme que ce soit de mes paies pour fins de droit d'entrée et de cotisation syndicale dans une association à laquelle j'ai malgré ma volonté adhéré lors d'une assemblée tenue à la Laiterie Shawinigan le 25 janvier 1960. Cette association (si tel est bien son nom) s'appelle la Fédération canadienne des associations indépendantes, ou y est affiliée.

En foi de quoi, j'ai signé, le 27 janvier 1960, à Shawinigan.

Une autre formule

Je, soussigné, répudie toutes signatures données par moi à l'occasion d'une assemblée tenue le 25 janvier 1960 à la Laiterie Shawinigan en faveur d'une union appelée Fédération canadienne des Associations indépendantes (si tel est son nom) ainsi qu'à tout local d'une telle union.

Cette signature a été obtenue par des moyens de contrainte et j'ai apposé ma signature par crainte de ne pas avoir d'emploi le lendemain.

Je révoque en particulier et déclare nulle et non avenue toute démission signée par moi à cette occasion et destinée à me retirer du syndicat des employés du commerce et des services de Shawinigan. Cette démission a été signée par moi à cause de l'intimidation que j'ai subie et je n'ai pas et je n'ai jamais eu l'intention de démissionner dudit syndicat.

En foi de quoi, je signe librement, le 27 janvier 1960.

Et 23 des 26 employés ont signé ces formules en pleine liberté, les portes de la salle des syndicats, toutes grandes ouvertes, chacun pouvant s'en aller à sa guise.

Nous aurions une foule de petits événements qui se sont passés depuis cette date mémorable, mais malheureusement, nous n'avons pas le temps cette semaine. Nous avons bien pris en note toutes les tracasseries auxquelles sont actuellement en butte les employés de la Laiterie Shawinigan et nous aurons l'occasion la semaine prochaine de vous en faire connaître quelques-unes. Vous verrez alors comment M. Duhaime de Trois-Rivières conduit ses employés.

D'ici quelque temps, nous aurons l'occasion de demander la collaboration des syndicats de Shawinigan. Nous sommes assurés à l'avance que nous l'aurons cette collaboration, car déjà, un grand nombre de syndiqués, indignés de l'attitude de M. Raoul Duhaime, expriment le désir de prendre tous les moyens pour protéger ce groupe de travailleurs.

Les curieux procédés de

PAUL PAUZÉ & FILS

A suivre, de semaine en semaine, l'actualité syndicale, on finit par croire que certains employeurs n'apprendront jamais qu'il existe des lois ouvrières et qu'elles doivent être respectées.

La situation chez Paul PaUZé & Fils, meubliers de Sorel, illustre bien la mentalité de ces patrons. Bien qu'il eût signé avec ses quarante employés une convention collective en bonne et due forme, M. PaUZé se conduisit ensuite, pendant toute l'année dernière, comme si cette convention n'avait pas existé. Il en viola les clauses sans aucune gêne et refusa même, jusqu'à ce que le syndicat eut pris action, de verser les cotisations syndicales qu'il avait perçues sur la paye de ses employés . . .

Forcé de déboursier ces trois cent soixante dollars qui ne lui appartenaient pas, il n'avait pas encore compris cependant et s'avisait de déclarer qu'à compter de février, il ne voulait plus entendre parler de syndicats. Il annonça même (ce qui est classique) qu'il fermerait son usine plutôt que de négocier une autre convention collective.

Résultat? Le syndicat est plus fort que jamais, il a réorganisé ses cadres, il a fait appel à la Commission de Relations ouvrières et il attend de pied ferme le moment où M. PaUZé sera ramené à la raison.

Bien entendu, l'employeur avait, entre temps, fait signer une requête contre le syndicat par certains employés, sous la menace. La Commission aura à se prononcer là-dessus; pour le moment, elle fait enquête.

ON COMPTÉ SUR ELLE



Vous êtes-vous déjà demandé laquelle de nos ressources concourt le plus au progrès économique? Est-ce le sol, le sous-sol ou la forêt?

Il ne fait aucun doute que ces richesses représentent un apport considérable à notre économie, mais aucune n'est plus indispensable que l'électricité!

L'électricité fournit l'énergie nécessaire à nos usines et à leur machinerie, au matériel agricole et aux appareils ménagers . . . à l'éclairage et au chauffage, qui nous assurent des conditions de vie et de travail confortables . . . au téléphone, à la télévision, ainsi qu'à la radio si utile pour les communications et le divertissement . . . à l'éclairage des rues, à la commande des signaux de circulation et des avertisseurs d'incendie. En un mot, l'homme moderne compte sur l'électricité pour toutes les formes de son activité.

Pour répondre aux exigences grandissantes, la Shawinigan continue de fournir, dans son territoire, toute l'électricité nécessaire, aussi régulièrement qu'elle le fait depuis un demi-siècle.

PRODUITS CHIMIQUES • GÉNIE
The Shawinigan
WATER AND POWER CO.
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

compagnies associées et filiales

MAGOG TEXTILE WORKERS STAY ON STRIKE, WIN \$80,000 IN BACK PAY

Strike settled on the basis of Premier Barrette's proposal plus additional back pay for strikers — Seniority clause improved — Arbitration rights extended — Victory due to CCCL solidarity —

A new collective agreement has been signed between the Dominion Textile Company and textile workers from the four mills located in Magog, Drummondville, Montmorency and Sherbrooke.

The agreement put an end to the strike in the Magog plant which has lasted for one hundred and twenty days, since the end of last september.

Though not a total success, the settlement represents a net gain for the workers on all their major demands.

Wages were increased by 8 cents retroactive to the expiration of the former agreement, 10 cents effective immediately and an additional 3 cents at the end of the first year of the new agreement.

In spite of the fact that the International Unions representing the employees of the Company in Valleyfield

and Montreal had refused to support the Magog strikers and settled with the Company one week earlier, the CCCL membership succeeded, in the three other centers, by holding out settlement for 8 more days, in obtaining the same back pay for the Magog strikers.

In addition to wage increases, the new agreement brings considerable improvement to many other clauses.

An additional paid statutory holiday is granted.

The seniority clause is modified in order to provide better protection.

Grievance procedure and arbitration rights are extended, particularly in the field of work loads and job modifications.

Workers in Sherbrooke who had been without work since november 8 on account of the Magog strike are also

compensated for such unemployment; they get the same back pay although they have not worked the same number of hours.

In the communique released to the press on Monday morning, the National Federation of Textile Workers (CCCL) expresses the view that "greater labor solidarity would undoubtedly have produced better advantages but faced with the failure of the CLC affiliates, more sacrifices could not be requested from the Magog strikers."

The Federation thanked the Prime Minister and Deputy Minister of Labor Jacques Casgrain for the efforts they made in order to bring the Dominion Textile Company to better the conditions of its employees. The Federation also extended its gratitude to the CCCL and all its affiliates for their untiring efforts and wholehearted support.

PAPER MILL WORKERS SEEK WAGE INCREASE

Demands Call For 10 p.c. In Newsprint And 22½c For Fine Paper Workers

A pay increase of ten per cent in newsprint and 22½ per cent in fine paper mills is being sought in new labor contracts by the C.C.C.L. National Federation of Pulp and Paper Workers.

This was announced to Le Travail by Philippe Lessard, spokesman for the Federation which bargains for 9,000 workers in paper mills in the Province of Quebec.

Two International Unions bargain for the remainder of employees in Quebec mills and across Canada.

The International Unions are

the Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers C.L.C. and the United Paper Makers and Paper Workers C.L.C.

The current basic wage is \$1.78 an hour, with most labor contracts expiring in April of this year.

New demands of the C.C.C.L. were determined at a meeting of 35 member locals of the C.C.C.L. representing as many mills throughout the Province of Quebec.

The C.C.C.L. pay demands are figured to be 2.3 cents higher than the amount settled for by

the International Unions in direct talks with the Canadian International Paper Company last fall.

The \$1.78 basic rate applies to all mills except those of Canadian International Paper Company where it rose to \$1.85 an hour last November as the first stage of an hourly pay boost of 15 cents in a contract running to April 30 1961.

There are 6,000 employees in the Canadian International Paper Company's mills throughout Quebec, Eastern Ontario and New Brunswick.

LIVING COSTS INCREASED BY 50 PER CENT IN LAST 12 YEARS

Gerard Picard, former president general of the C.C.C.L. union and now Director of Relations for the National Union of Municipal Employees of Montreal C.C.C.L. claims that the average weekly living costs of a Canadian family of three have increased by nearly 50 per cent since 1947-48.

The figures were given before an arbitration board presided over by Harold Lande, Q.C. studying the demands of some 2,000 Montreal paperbox employees of three firms manufacturing folding and set-up type boxes and

two others making only set-up boxes.

The hearings, conducted in two separate sessions, because of the differences in the manufactured products have been under way since January 22.

H.H. Fogel is management nominee in one of the hearings and Norman Bethel is employer's representative in the other. Robert Thibodeau is union nominee in both cases.

The paperbox workers, whose current hourly rate ranges from 90 cents to \$1.03 are demanding a seven-cent an hour increase for

employees engaged in the fold-up type of boxes and an hourly five-cent increase for those working on set-up boxes.

They are also asking for a reduction in the work-week from 43 to 40 hours, seniority rights, three days pay and time off when a close relative of a worker dies, one half day accumulation per month for sickness and changes in the annual vacation plan.

Mr. Picard said his weekly cost figures were established from a Dominion Bureau of Statistics report.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

LARGE ATTENDANCE AT MEETING

The regular monthly membership meeting of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. was held this past Monday the 19. A large crowd of interested members were in attendance and took an active part in the proceedings.

The regular meeting of the Executive of the union was scheduled to be held later in the week.

For the information of the many new members who have joined our union all regular monthly membership meetings are held in the union hall on the third Monday in each month.

CONTRACT FOR NEW TANKER

The Defence Production Department and the Royal Canadian Navy are now evaluating bids by major Canadian Shipyards for a contract for construction of a 22,000-ton tanker supply ship for the Royal Canadian Navy.

Bids closed January 20 and it is understood that the yards which usually do naval ship-building all entered the race for the contract which will amount to some \$15,000,000.

NEW FERRY

Cross river service between Ste Anne des Monts and Seven Islands will be inaugurated this spring with the entry of a new ferry.

The vessel being built by union labor at the Davie Shipbuilding yards at Lauzon, Quebec for Ungava Transport Limited will feature aircraft type reclining seats in the main lounge and modern restaurant facilities.

The ship is 172 feet long and will accommodate 18 automobiles and 100 passengers.

She will have a speed of 12 to 13 knots produced by two diesel engines with a total of 1,000 horsepower.

U.S. MERCHANT FLEET INCREASES

There were 923 vessels of 1,000 gross tons and over in the active ocean-going United States Merchant Fleet on December 1 1959, the Maritime Administration reports.

This was 19 more than the

number of vessels on active duty a month before November 1959.

TAX HAVEN FOR THE RICH!

"The Bahamas are an ideal place for a United States citizen to accumulate capital, though he may never visit there". An article in the New York Times points out.

It says there are two reasons why the Bahama Islands are a haven for rich Americans.

First, by hiding their fortunes in Island banks they escape Uncle Sam's capital gains tax.

Second, no income tax is levied there, either by the British Government of the Islands, or by the United States Government.

FACTORY WORKERS' EARNINGS UP

Average hourly earnings in Canada in manufacturing in October last rose to \$1.74 from \$1.72 in September average weekly wages to \$71.64 from \$71.19 and the work week was unchanged at 41.2 hours according to the Dominion Bureau of Statistics.

Hourly earnings in October 1958 averaged \$1.60 an hour while weekly wages stood at \$67.52.

NEW MEDICAL PLAN FOR SASKATCHEWAN

The CCF Government of Saskatchewan has launched a move for a contributory program which would provide medical care for all the people of the province.

Premier T. C. Douglas announced that details of the program are to be worked out by a 10-man committee with the aim of beginning it in 1961.

The program would be financed with general revenues of the province and a per capita at a rate which "every family in the province can afford to pay".

Douglas said it would permit the free choice of a doctor and would also foster medical research and assist doctors to do post-graduate work or take refresher courses.

"If we can do all this, and I fell sure we can, then I would like to hazard the prophecy that before 1970 every other province in Canada will have followed the lead".

ST. HYACINTHE

Griffin Steel Workers Will Remain With C.C.C.L. Union

Employees of the Griffin Steel Company at St. Hyacinthe have chosen to continue to be represented by their C.C.C.L. local union and talks will proceed toward working out a new collective labor agreement, it has been learned by Le Travail.

The steel workers voted 106 to 35 to remain with their local the National Union of Steel Workers of St. Hyacinthe C.C.C.L.

Griffin Steel Company had asked the Quebec Labor Relations Board to cancel bargaining rights held by the C.C.C.L. union on the ground it had called a strike at the plant before referring the case to an arbitration board, as required by the Labor Relations Act.

The walkout, which lasted for several months, was featured by acts of violence after the employees resumed work.

The application annul the bargaining certificate was dismissed by the Q.L.R.B. after union leaders explained they tried to keep the men at work, but were unable to do so.